



**HAUTMONT**  
Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe  
République Française

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Tél: 03.27.63.64.77 - Fax: 03.27.63.64.98

### **La ville d'Hautmont – Remarques sur le PLUi**

#### **ZONE AU LES EXOTIQUES – QUARTIER DE LA TORNADE**

On demande que dans le règlement, il soit mis l'autorisation de construction à vocation commerciale dans les périmètres de centralité de proximité comme cela est écrit dans les zones UA et UB.

L'OAP indique un zonage de couleur ocre orangé à vocation mixte : habitat, équipement, services, commerces. Or, le règlement interdit toute vocation autres qu'habitat et équipements publics et commerce en dehors du périmètre de centralité de proximité. EN conséquence, le règlement contredit la mixité urbaine et fonctionnelle souhaitée par l'OAP, laquelle est adaptée à l'évolution du quartier nécessitant une plus grande mixité urbaine.

On souhaite davantage de flexibilité dans le plan de l'OAP et que le secteur affecté à une vocation d'équipement public n'est pas conforme au projet urbain de la commune, que celle-ci traduit davantage un état existant qui fige trop l'avenir du site. Alors que celui-ci étant sous maîtrise publique, une destination des sols moins précise, moins figée permettrait de faire un projet urbain plus en adéquation avec l'évolution du quartier.

On demande que le périmètre de proximité commerciale englobe un périmètre plus large permettant d'implanter une supérette avec davantage de choix c'est à dire soit rue du vélodrome, soit perpendiculaire afin de s'adapter aux contraintes économiques d'un investisseur qui recherche de visibilité et accessibilité maximum.

En effet, le périmètre de proximité a plus de chance de trouver un investisseur si celui-ci est tourné vers l'accès à la RD800 car il bénéficiera d'un effet vitrine supérieur avec la RD800 et la nouvelle voie créée.

**Il est demandé les évolutions suivantes : Ouvrir davantage de mixité fonctionnelle dans le quartier des Exotiques par le règlement et pas uniquement par l'OAP.**